

# DEMANDEZ VOTRE PROMOTION !



Suite aux dernières négociations salariales, vous allez vous « enrichir » de 50 €/mois brut ! Magnifique ! Et encore, seulement si vous êtes mensuel ou I&C au dessous de III B ...

## Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot !

La direction n'a pas fermé la porte aux promotions individuelles. Vous pouvez donc, demander une promotion à votre hiérarchie avec l'augmentation associée. C'est une démarche normale dans un déroulement de carrière. De plus elle est légitime au regard du travail que vous avez accompli depuis plusieurs années.

Nous vous proposons à tous de faire votre demande grâce au mail type ci-dessous, que vous enverrez à votre responsable ainsi qu'à votre RH.

*Madame, Monsieur,*

*La politique salariale 2011 ne vous permet pas d'obtenir les augmentations au niveau que vous jugeriez souhaitable.*

*Or compte-tenu de mes performances ces dernières années et de mon parcours professionnel une promotion est devenue logique et équitable.*

*Votre soutien à cette demande de promotion vous permettra, notamment avec l'augmentation qui y est associée, de récompenser mon implication, mes performances et mon travail de ces dernières années.*

*Je vous remercie de bien vouloir donner une réponse argumentée à ma demande pour me permettre de connaître la position de notre entreprise.*

*Cordialement,*